

GESTION DES RISQUES

Lacanau se prépare à un repli stratégique de son front de mer

Christiane Wanaverbecq | actus experts technique | Innovations et Territoires | Régions | Publié le 13/01/2017

Face au recul du trait de côte projeté d'ici à 2040, Lacanau est identifiée comme l'un des sept secteurs les plus fragiles du littoral aquitain. Sur le périmètre de vulnérabilité du front de mer, l'érosion côtière menace 1 200 logements et une centaine de commerces. A terme, un « repli stratégique » est envisagé pour ces biens, soit 20 % des résidences secondaires et l'essentiel de l'activité commerciale.



[Lacanau (Gironde) 4 500 hab. (60 000 l'été)]

Lacanau n'a pas attendu la série de tempêtes de l'hiver 2013-2014 pour prendre conscience des risques liés à l'érosion du littoral. Mais ces événements ont emporté ce qu'il restait d'illusions dans la station balnéaire, créée par la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine au début des années 70. C'est de cette époque que datait un ouvrage de protection, détruit par les assauts de l'océan et remplacé dans l'urgence par des enrochements. La commune, où le trait de côte a pu reculer de 25 mètres, a aussi reconstitué les plages.

En parallèle, a été créé le fonds « Lacanau durable », sollicitant le mécénat des entreprises, commerçants et particuliers. « Des défenses plus ^[1] solides contre les tempêtes hivernales et le phénomène d'érosion doivent être érigées, déclare le maire, Laurent Peyrondet [Modem]. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la protection du patrimoine environnemental et bâti. Le coût élevé que représentent ces enjeux ne peut plus être supporté par la seule commune, dotée d'un budget de 22 millions d'euros par an. C'est l'affaire de tous », insiste l' élu.

Relocaliser à terme

Lacanau a choisi d'agir par étapes et d'associer à la réflexion la population, conviée depuis 2009 à un forum annuel. Même envisagée à échéance lointaine (trente à quarante ans), la relocalisation est un projet de territoire impliquant tout le monde.

La commune a recruté comme responsable de l'urbanisme Martin Renard, ancien chargé de mission au GIP ^[2] littoral aquitain, qui pilote études et colloques sur toutes les problématiques du littoral. Aux côtés de Lacanau,

ce GIP a répondu en 2012 au premier appel à projets du ministère de l'Écologie sur « la faisabilité de la relocalisation des activités et des biens face aux risques littoraux » à l'horizon 2100.

L'exercice, basé sur la réglementation existante, a conduit à délimiter un périmètre de vulnérabilité de 25,9 hectares, incluant 1 200 logements et une centaine de commerces menacés d'ici la fin du siècle. Se pose dès lors la question de leur réimplantation : « Si on déplace les 1 200 logements, on restera dans la même enveloppe urbaine, observe Martin Renard. Au regard du droit de l'urbanisme, il s'agira d'une urbanisation nouvelle. Laquelle s'avère impossible, du fait des contraintes liées à la loi « littoral », qui ne connaît pas la notion de transfert. »

Mais la loi de 1986 n'est pas l'écueil majeur. C'est sur le portage financier et technique d'un tel aménagement que bute la commune. Le manque de lisibilité sur la doctrine portée par les services de l'État, la région et le département, parfois favorables à la protection des activités, parfois à leur relocalisation, complique la tâche. En attendant d'indispensables clarifications, Lacanau a engagé la révision de son plan local d'urbanisme et a adopté, en juin, une stratégie transitoire (2016-2018) de gestion de la bande côtière.

Des études avant l'arbitrage

Il s'agit de mener de premières actions pour assurer la sécurité des biens et des personnes, avant d'arbitrer entre un scénario de « lutte active » (protection du front de mer ^[3]) et celui d'une relocalisation d'activités associée à la renaturation de la dune. En matière de maîtrise de l'urbanisation, la commune a déposé auprès de la préfecture une demande de révision du plan de prévention des risques littoraux, en vigueur depuis 2001 sur la base d'hypothèses sous-évaluées du risque. La communication et la pose de marqueurs de l'érosion renforceront la connaissance et la conscience de ce risque. Le thème de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes sera approfondi dans le cadre de l'appel à projets du GIP littoral aquitain sur l'aménagement durable des stations.

Lacanau va mûrir sa réflexion, initiée en mai 2016, sur le tourisme, la mobilité et la géographie à l'horizon 2040. Sont à l'étude la suppression des parkings du front de mer, le réaménagement de la promenade, le développement de l'offre de mobilité douce (vélo, marche) et de navettes. La commune examinera aussi les effets « report » de la fréquentation de la plage centrale vers deux autres plages, au nord et au sud, aux abords non urbanisés. Sur la partie centrale urbanisée (1 300 mètres de long) est projeté, à l'horizon 2050, un nouvel ouvrage de protection du front de mer (18 millions d'euros), de même emprise que celui réparé en 2014. Dans ce schéma, la vocation touristique du lac, situé à l'arrière du cordon dunaire, serait renforcée.

Les acteurs clés du projet

« Ne pas laisser retomber l'élan, faute de réponse »



Renaud Lagrave, président du GIP littoral aquitain

Créé en 2006 par les collectivités littorales et l'État, le GIP a élaboré, avec des communes tests dont Lacanau, une stratégie régionale de gestion de la bande côtière en 2012. Celle-ci passe par une comparaison objective des scénarios de lutte contre l'érosion (épaves, digues ^[4], brise-lames) avec ceux d'adaptation aux risques, impliquant un recul de l'urbanisation,

techniquement appelé « relocalisation ». Lacanau joue le jeu depuis longtemps. Mais son élan risque de retomber faute de réponses aux problèmes identifiés. Nous nous heurtons à un vide juridique : le fonds Barnier, qui permet le financement de l'expropriation, ne s'applique pas aux risques liés à l'érosion sur la côte sableuse.

« Arriver à déconstruire de façon anticipée »



Martin Renard, responsable de l'urbanisme de Lacanau

Le phénomène d'érosion va vraisemblablement s'aggraver. Lacanau a intégré ce risque et la notion de protection, en attendant de disposer d'outils juridiques et financiers permettant la relocalisation. En effet, l'étude de faisabilité a montré qu'on ne sait pas déconstruire de façon anticipée des biens menacés sur les côtes sableuses. Le propriétaire n'y est pas tenu et la puissance publique ne peut s'appuyer sur un dispositif opérationnel adapté. De plus, le système actuel d'expropriation pour utilité publique n'est pas à notre portée financière. Sans déblocage des leviers financiers, juridiques et opérationnels, une telle opération est inenvisageable pour la commune.

« Envisager de vivre autrement sur le littoral »



Pascale Got, députée (PS) de la Gironde, coprésidente du comité de suivi national sur la gestion du trait de côte

Avec ma collègue Chantal Berthelot, députée [PS] de la Guyane, nous avons rédigé une proposition de loi sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique. Ce texte préconise une meilleure prise en compte du risque de recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme et une meilleure information des populations. Il instaure des zonages dans les plans de prévention des risques et crée un bail spécifique littoral pour les biens soumis à terme à l'érosion et à la destruction. Moins urbanisé que d'autres, le littoral aquitain dispose d'un temps d'action plus long, ce qui permet d'engager une relocalisation concertée. Il faut commencer à envisager de vivre autrement sur le littoral.

CHIFFRES CLES

- 2,1 millions d'euros consacrés à la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Lacanau (études et réalisation) sur la période 2016-2018.
- 300 millions d'euros, telle est la valeur estimée des biens au sein du périmètre de vulnérabilité. En cas d'expropriation classique par la puissance publique, la relocalisation se chiffrerait à 600 millions d'euros.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Première opération de relocalisation pour faire face à l'érosion marine

- Erosion du littoral : la côte Basque anticipe l'horizon 2043
- Littoral : les collectivités pourront enfin anticiper les risques d'érosion